

Date de convocation : 27 mars 2024
Date d'affichage : 27 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an **deux mil vingt-quatre**, le mardi **neuf avril** à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. DULUARD Alexandre, Mme GUITTET-ALANIC Emilie (procuration à Mme AGIN Christine)

Secrétaire de séance : M. GRUAU Francis.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. DECLASSEMENT DU CHEMIN DES HARMONIERES
2. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : approbation des comptes administratifs et de gestions 2023.
3. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : affectation des résultats 2023.
4. COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif 2024
5. TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition pour 2024
6. SUBVENTIONS : année 2024
7. DIVERS

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 17 février 2024.

DECLASSEMENT CHEMIN LES HARMONIERES VC 49

Délibération n° 2024-04-04

Selon les statuts de la Communauté de communes LBN, le Conseil municipal décide de mettre à disposition de ladite communauté, les voies communales hors agglomération suivantes :

- Voie communale n° 49 : lieudit les harmonières pour 48 m (mitoyen avec Coulans).

Et autorise le Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention actuelle.

Un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles jouxtant les voies à classer pour les informer que le changement de statut des voies impose de délivrer un arrêté de voirie pour toute intervention sur le domaine public et que pour tous travaux sur la voie le demandeur devra transmettre à la communauté de communes une demande via le CERFA 14023*01.

COMPTE ADMINISTRATIF année 2023 – Budget Assainissement**Délibération n° 2024-04-05**

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>DÉPENSES ou DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES ou EXCÉDENT</i>	<i>DÉPENSES ou DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES ou EXCÉDENT</i>
Résultats reportés	0	77 622.65 €	0	2 806.54 €
Opérations l'exercice	24 821.16 €	23 059.21 €	11702.71 €	12651.00 €
TOTAUX	24 821.16 €	100 681.86 €	11702.71 €	15 457.54 €
Résultats de clôture	0	75 860.70 €	0	3 754.83 €
Restes à réaliser	0	0	0	0
TOTAUX CUMULÉS	0	75 860.70 €	0	3 754.83 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2023 – Budget Assainissement**Délibération n° 2024-04-06**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2023 – Budget Assainissement

Délibération n° 2024-04-07

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 75 860.70 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs :	+	77 622.65 €
b) au titre de l'exercice arrêté :	-	1 761.95 €
c) soit un résultat à affecter :	+	75 860.70 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif :	+	3 754.83 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement :		0.00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2023 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068) :	0.00 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) :	+ 75 860.70 €
c) Report d'excédent d'Investissement (001) :	+ 3 754.83 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2024 – Budget Assainissement

Délibération n° 2024-04-08

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- votent le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	98 628.48 €
Section d'Investissement :	35 702.71 €

- autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

COMPTE ADMINISTRATIF année 2023 – Budget Commune

Délibération n° 2024-04-09

Sous la présidence de Madame BRIFFAULT, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Paulo BAPTISTA, Maire, qui s'est retiré de la salle au moment du vote, et qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>DÉPENSES</i> <i>ou</i> <i>DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES</i> <i>ou</i> <i>EXCÉDENT</i>	<i>DÉPENSES</i> <i>ou</i> <i>DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES</i> <i>ou</i> <i>EXCÉDENT</i>	<i>DÉPENSES</i> <i>ou</i> <i>DÉFICIT *</i>	<i>RECETTES</i> <i>ou</i> <i>EXCÉDENT</i>
Résultats reportés	- €	365 455.64 €	89 687.86 €	- €	89 687.86 €	365 455.64 €
Opérations l'exercice	441 272.65 €	542 666.33 €	49 928.39 €	121 850.11 €	491 201.04 €	664 516.44 €
TOTAUX	441 272.65 €	908 121.97 €	139 616.25 €	121 850.11 €	580 888.90 €	1 029 972.08 €
Résultats de clôture	- €	466 849.32 €	17 766.14 €	- €	17 766.14 €	466 849.32 €
Restes à réaliser	- €	- €	2 547.41 €	- €	2 547.41 €	- €
TOTAUX CUMULÉS	- €	466 849.32 €	20 313.55 €	- €	- €	446 535.77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2023 – Budget Commune

Délibération n° 2024-04-10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT exercice 2023 – Budget Commune

Délibération n° 2024-04-11

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 466 849.32 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs	: +	365 455.64 €
b) au titre de l'exercice arrêté	: +	101 393.68 €
c) soit un résultat à affecter	: +	466 849.32 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif	:	- 17 766.14 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement	:	- 2 547.41 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2023 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)	:	+ 20 313.55 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002)	:	+ 446 535.77 €
c) Report déficit d'Investissement (001)	:	- 17 766.14 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2024 – Budget Commune

Délibération n° 2024-04-12

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- votent le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :	943 357.17 €
Section d'Investissement :	124 420.55 €

- autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

- Donnent à l'ordonnateur la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7.5%.

TAXES DIRECTES LOCALES année 2024

Délibération n° 2024-04-13

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le niveau des ressources fiscales directes locales.

Le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti	35.52 %
- taxe foncière sur le non bâti	29.01 %
- taxe d'habitation	16.94 %

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS année 2024**Délibération n° 2024-04-14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- A l'unanimité

Génération mouvement de Brains sur Gée	400 €
APE du SIVOS de la Gée	200 €
Tracto cross	200 €
Don du sang (Brûlon)	100 €
AFM Téléthon	100 €
FSE du Collège Bellevue	100 €

- M. COUTARD Franck, Président de Brains Animation, ne prend pas part au vote. Avec 12 voix pour.

Association Brains Animation 1 000 €

Montant total des subventions versées pour 2024 : **2 100 €**

Il n'a pas été attribué de subvention aux autres demandes présentées.

BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION année 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération n° 2024-04-15**

Après en avoir délibéré et conformément au budget primitif 2024 de la commune, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Brains sur Gée.

DIVERS

Elections européennes, un doodle va être envoyé pour que chacun puisse choisir sa permanence, il a été décidé de mettre des créneaux de 2h30.

Nous allons lancer sur les réseaux sociaux, un appel à projets pour déclarer des STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités définis dans les plans locaux d'urbanisme, à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions.) dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Suite aux différents retours, une réunion sera organisée.

Agnès BRIFFAULT informe qu'une opération argent de poche va avoir lieu le mardi 30 avril de 9h à 12h ou le 2 mai en cas d'intempéries, principalement du désherbage dans la cour de la mairie. Ados de 15 à 18 ans, cartes cadeaux 30 €

Anthony COUBARD indique qu'il a été à la déchetterie et que l'agent présent lui a signalé s'être fait incendier par un administré et qu'il a dû refuser quelqu'un qui venait de La Suze.

Christine AGIN annonce qu'une fermeture de classe aura lieu à la rentrée de septembre 2024, que vu les effectifs et les différents cycles, le SIVOS a décidé qu'elle serait sur Coulans.

Béatrice LOUVEAU signale qu'avec Mathilde elles ont semé des fleurs au niveau des parterres et modifié les plantations dans les pots au niveau de l'église.

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis Trou Paysage – poteaux city stade – 1559,40 € TTC,
- un devis M3E – diagnostic commerce – 360,00 € TTC,
- un devis de l’atelier du patrimoine – reliure Etat Civil 2013-2022 – 248,60 € TTC,
- un devis de Levrard – hydrocurage regard rue des échelles – 202,20 € TTC,
- un devis sedi équipement – fournitures administratives (imprimés) – 536,46 € TTC,
- un devis Tackotec – fournitures bibliothèque – 161,75 € TTC.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 14 mai 2024 à 20h30

REPertoire

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 12/04/2024
- publication : le 12/04/2024

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
09/04/2024	2024-04-004	8.3	Voirie	Déclassement chemin les harmonières VC 49	2024-008
09/04/2024	2024-04-005	7.1.2	Délibérations afférentes aux documents budgétaires	Compte administratif année 2023 – budget assainissement	2024-009
09/04/2024	2024-04-006			Approbation du compte de gestion année 2023 – budget assainissement	2024-009
09/04/2024	2024-04-007			Affectation du résultat exercice 2023 – budget assainissement	2024-010
09/04/2024	2024-04-008			Budget primitif année 2024 – budget assainissement	2024-010
09/04/2024	2024-04-009			Compte administratif année 2023 – budget commune	2024-010 2024-011
09/04/2024	2024-04-010			Approbation du compte de gestion année 2023 – budget commune	2024-011
09/04/2024	2024-04-011			Affectation du résultat exercice 2023 – budget commune	2024-011 2024-012
09/04/2024	2024-04-012			Budget primitif année 2024 – budget commune	2024-012
09/04/2024	2024-04-013			7.2.1	Vote des taux de fiscalité locale
09/04/2024	2024-04-014	7.5.2	Subventions aux associations	Subventions année 2024	2024-013
09/04/2024	2024-04-015	7.5.3	Subventions autres	Subvention année 2024 au CCAS	2024-013

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
GRUAU Francis